

RÔLE DE L'ORGANISATEUR d'un examen MF1

1. Récupération et contrôle des dossiers d'inscription (RIFAP, licence, niveau, permis bateau, certificat médical ...)
Attention : Le diplôme papier ne garantit pas la possession d'un titre fédéral. Il faut impérativement vérifier la carte plastifiée délivrée par la FFESSM.
2. Il gère le lien structure de plongée / hébergement et l'avancement des inscriptions
3. Il choisit son équipe d'encadrement. L'ordre de priorité est le suivant :
 - 1) IRS
 - 2) IR en fonction du tableau des vœux des instructeurs
 - 3) MF2 en accord avec Anne-Solange DESSERTINE
4. Il distribue les rôles de chacun :
 - 1) Responsable du stage qui fait le programme
 - 2) Responsable de l'examen qui choisit les sujets en accord avec l'ensemble du jury. Ces sujets sont choisis parmi ceux de la base CTR
 - 3) Responsable de la réglementation
 - 4) Directeur de plongée

Le travail d'équipe reste primordial.

5. Il s'assure de l'envoi des diplômes 15 jours avant l'examen
6. Il aide le représentant de la CTR dans la saisie des bordereaux
7. Il établit les attestations de paiement des candidats.
8. Il vérifie les factures (hébergements ...).
9. Il envoie les chèques des participants au comité AURA : 360 cours Emile Zola – 69100 VILLEURBANNE

La moindre erreur d'enregistrement bloque tout le système des cartes FFESSM. En cas de problème, en référer à Anne-Solange DESSERTINE (dessertine6667@free.fr – 06 61 23 22 92)